

# AMURE



CENTRE DE DROIT ET D'ECONOMIE DE LA MER

## LES PUBLICATIONS AMURE



### SÉRIE RAPPORT

N° R-22-2012

## Etat des lieux initial sur la perception et l'acceptabilité du Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI) par les pêcheurs professionnels

Katia Frangoudes\*, Frédérique Alban\*,  
Fabienne Daurès\*\*, Michèle Roussel\*\*,  
Pascal Raux\*, Nicolas Roncin\*,  
Christelle Le Grand\*\*\*, Sylvie Van Iseghem\*\*

\* Université de Brest, UMR \_M101 AMURE

\*\* IFREMER, Département RBE,  
Unité d'Economie Maritime, UMR \_M101 AMURE

\*\*\* Océanic Développement

R  
A  
P  
P  
O  
R  
T

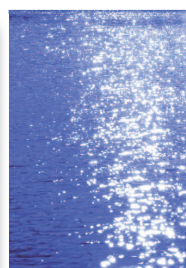


**UBO**  
université de Bretagne  
occidentale

**Ifremer**

[www.umar-amure.fr](http://www.umar-amure.fr)

ISSN 1951-6428  
Publications électroniques Amure  
Série Rapport  
[www.umr-amure.fr](http://www.umr-amure.fr)



 **Le document doit être cité comme suit :**

Frangoudes K., Alban F., Daurès F., Roussel M., Raux P., Roncin N., Le Grand C., Van Iseghem S., (2011) [en ligne] « *Etat des lieux initial sur la perception et l'acceptabilité du Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI) par les pêcheurs professionnels* », Publications électroniques Amure, Série Rapports R-22-2012, 11 p. Disponible : [http://www.umar-amure.fr/electro\\_rap\\_amure/R\\_22\\_2012.pdf](http://www.umar-amure.fr/electro_rap_amure/R_22_2012.pdf) (Consulté le jj.mm.aaaa\*)

\* Indiquez la date à laquelle vous avez consulté le document en ligne

Etat des lieux initial sur la perception et  
l'acceptabilité du Parc Naturel Marin d'Iroise  
(PNMI) par les pêcheurs professionnels.

Katia Frangoudes<sup>1</sup>, Frédérique Alban<sup>1</sup>,  
Fabienne Daurès<sup>2</sup>, Michèle Roussel<sup>2</sup>,  
Pascal Raux<sup>1</sup>, Nicolas Roncin<sup>1</sup>, Christelle  
Le Grand<sup>3</sup>, Sylvie Van Iseghem<sup>2</sup>

1. Université de Brest, UMR\_M101 AMURE

2. IFREMER, Département RBE, Unité  
d'Economie Maritime, UMR\_M101 AMURE

3. Océanic Développement

Octobre 2011

# Sommaire

|                                                                                                |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Introduction.....                                                                              | 4  |
| I. Présentation des résultats.....                                                             | 4  |
| 1.1 Perception des écosystèmes et des ressources, conscience environnementale des pêcheurs ... | 5  |
| 1.2 Perception des patrons pêcheurs concernant les effets du PNMI.....                         | 5  |
| 1.3 Contribuer à une bonne gouvernance de la gestion des pêches .....                          | 6  |
| II. (D7) Commentaires et Analyse de la question ouverte .....                                  | 8  |
| 2.1 Plus de communication et d'information auprès de l'ensemble des pêcheurs.....              | 8  |
| 2.2 Réglementation et propositions formulées pour améliorer la gestion de pêche .....          | 9  |
| 2.2.1 Des mesures spécifiques pour certaines espèces .....                                     | 9  |
| 2.2.2 Le Parc, un espace réservé à la petite pêche .....                                       | 10 |
| 2.2.3 La question du contrôle des activités de pêche .....                                     | 10 |
| 2.2.4 La valorisation des produits de la pêche .....                                           | 10 |
| 2.2.5 La question de la pêche de plaisance .....                                               | 11 |
| III. Discussion .....                                                                          | 11 |

## Introduction

Ce document présente les résultats de l'enquête spécifique « PNMI » réalisée en 2010 dans le cadre de l'enquête économique annuelle du Système d'Informations Halieutiques (SIH) de l'Ifremer<sup>1</sup> et dont la méthodologie est présentée dans le rapport « F. Daurès, F. Alban, K. Frangouides and C. Le Grand (2011), 'Situation économique de la flotte de pêche professionnelle du Parc Naturel Marin de l'Iroise (PNMI)', in Ifremer, Université de Brest, UMR Amure, Brest ».

Cette enquête spécifique avait pour objectif d'établir un état initial de la perception et de l'acceptabilité du PNMI par les pêcheurs professionnels fréquentant la zone du PNMI ou qui seraient susceptibles de la fréquenter. Le questionnaire adressé aux pêcheurs était structuré autour de quatre thématiques :

- 1) l'avis général des pêcheurs sur l'activité pêche
- 2) l'opinion et la perception des pêcheurs sur les effets du PNMI
- 3) la connaissance et le niveau participation des pêcheurs aux travaux du PNMI
- 4) l'avis des professionnels sur l'activité de pêche au sein du PNMI

A la fin du questionnaire, et à la demande du commanditaire de cette étude, une question ouverte a été posée pour permettre d'identifier les points de vue des pêcheurs sur les initiatives que le Parc devrait entreprendre pour soutenir la pêche professionnelle.

Le présent rapport expose les résultats du questionnaire «PNMI » auquel ont répondu 116 pêcheurs (armateurs) des quartiers maritimes suivants : Brest, Camaret, Audierne et Guilvinec. Parmi ces 116 pêcheurs, certains opèrent exclusivement au sein du parc, d'autres le fréquentent régulièrement, les autres l'ont fréquenté ou peuvent le fréquenter dans l'avenir.

Cette présentation des résultats de l'enquête ne suit pas linéairement les thématiques proposées dans le questionnaire mais regroupe les réponses autour de 3 thèmes :

- 1) la perception des écosystèmes et des ressources et la conscience environnementale des pêcheurs,
- 2) la perception des pêcheurs concernant les effets du PNMI sur l'écosystème marin, l'activité de pêche et l'économie locale,
- 3) la contribution à une bonne gouvernance de la gestion des pêches.

La question ouverte est, par contre, commentée et analysée séparément à la fin du texte.

## I. Présentation des résultats

Avant d'aborder chacun des trois thèmes, les réponses aux questions D2 et D3 permettent de caractériser la dépendance des pêcheurs interrogés à la zone du PNMI. Ainsi, une large majorité des pêcheurs travaillent, depuis le début de leur activité, dans la Mer d'Iroise (78%). Pour plus de la moitié (56%), le territoire du PNMI constitue leur principale zone de pêche (plus de la moitié de leur activité a lieu dans le PNMI).

---

<sup>1</sup> F. Daurès, F. Alban and K. Frangouides (2010), 'Enquête économique annuelle sur le secteur de la pêche française pour l'année 2009 avec une partie spécifique dédiée au Parc Naturel Marin de l'Iroise (PNMI) ', in Ifremer, SIH, Université de Brest, UMR Amure, Brest, 25p, téléchargeable en accès public sous :

[http://www.ifremer.fr/sih/affichagePageStatique.do?page=collecte\\_donnees/economie/documentation/documentation\\_eco.htm](http://www.ifremer.fr/sih/affichagePageStatique.do?page=collecte_donnees/economie/documentation/documentation_eco.htm)

## 1.1 Perception des écosystèmes et des ressources, conscience environnementale des pêcheurs

### *Evolution de l'écosystème et état des ressources halieutiques (A1 et D1)*

Près de la moitié des pêcheurs considèrent que l'écosystème marin s'est dégradé depuis qu'ils pratiquent ce métier. Seuls 14 % ont déclaré que l'écosystème s'était amélioré. Concernant l'état des ressources halieutiques situées dans le territoire du PNMI les avis sont partagés. Près de 70% des pêcheurs considèrent que ces dernières sont dans un état *moyen* ou *mauvais*, contre 17% qui estiment qu'elles sont en bon état.

### *Impact de la pêche l'écosystème marin (A2)*

Plus de la moitié (55%) des enquêtés nous répondent que leur activité n'a pas d'impact sur l'écosystème marin. 7 % des pêcheurs ne se prononcent pas sur la question.

### *Carénage et traitement des déchets (A3, A4)*

La quasi-totalité des pêcheurs (94%) déclarent jeter leurs déchets (ménagers et engins de pêche usagés) dans la poubelle sur le port. 5% parmi eux reconnaissent les rejeter en mer.

Presque les deux tiers des pêcheurs (64%) déclarent ne pas avoir de possibilités de retraitement des déchets liés au carénage. Ceci souligne le manque d'infrastructures destinées au traitement des déchets. Parmi ces pêcheurs qui n'ont pas accès à ces infrastructures plus de la moitié déclarent essayer occasionnellement de réduire ces déchets.

## 1.2 Perception des patrons pêcheurs concernant les effets du PNMI

### *Opinion générale sur le PNMI (B5)*

L'opinion générale concernant le PNMI est globalement positive (57% *plutôt* ou *très* positive). Toutefois, il convient de souligner que parmi ces 57%, seuls 4% ont une opinion *très* positive. Il y a également 28% d'avis négatifs et 16% de non réponses.

### *Effets du PNMI sur l'écosystème marin (B6)*

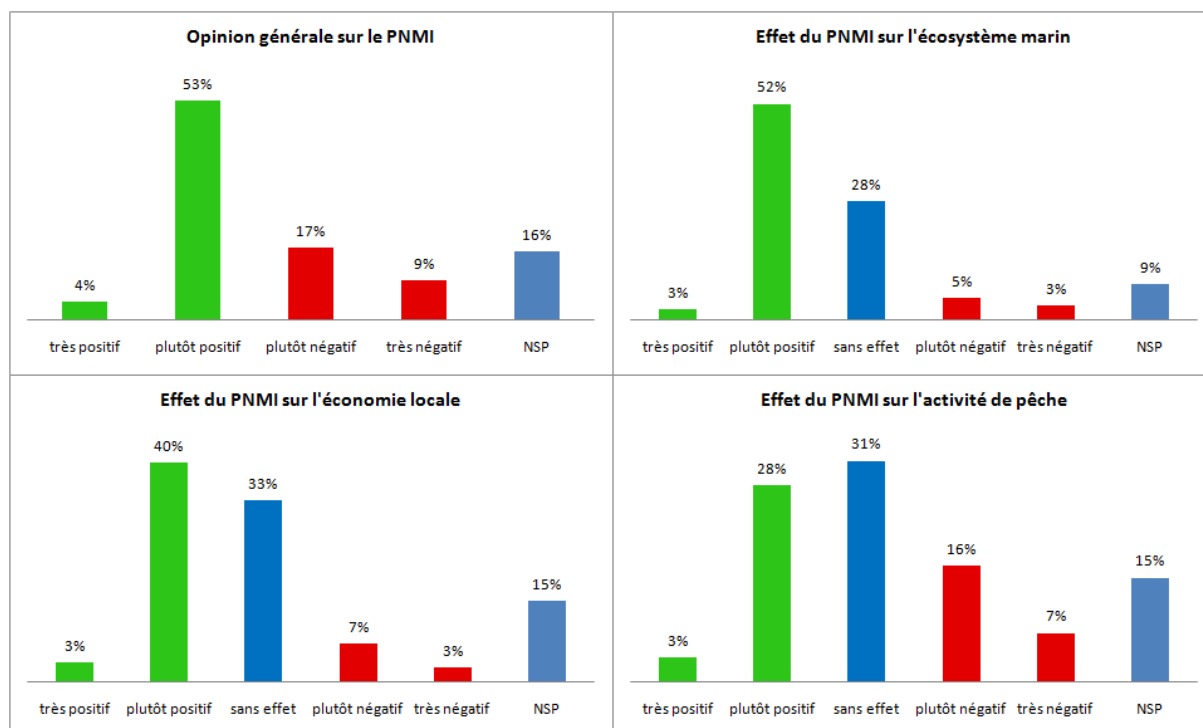
Les pêcheurs ont une opinion majoritairement positive (54%) de l'effet du PNMI sur l'écosystème marin, mais là encore avec seulement 3% d'opinion *très* positive. Toutefois, plus d'un quart des pêcheurs estime que le PNMI sera sans effet sur l'écosystème.

### *Effets du PNMI sur l'économie locale (B7)*

Concernant les effets du PNMI sur l'économie locale, les avis sont plutôt positifs même si un tiers des pêcheurs pense que le PNMI n'aura *aucun* effet sur l'économie locale.

### *Effets du PNMI sur **votre** activité de pêche (b8, D6)*

Les perceptions des effets du PNMI sur l'activité de pêche se répartissent de façon quasi homogène entre effet positif, sans effet et effet négatif. Soulignons tout de même les 15 % de pêcheurs sans avis.



Les deux tiers de pêcheurs (D6) pensent que le PNMI devrait permettre d'améliorer les pratiques de pêche en termes de sélectivité ou de réduction de la pollution. En outre, pour près d'un tiers, le PNMI devrait permettre de réduire les conflits d'usage.

#### Label du PNMI (B9)

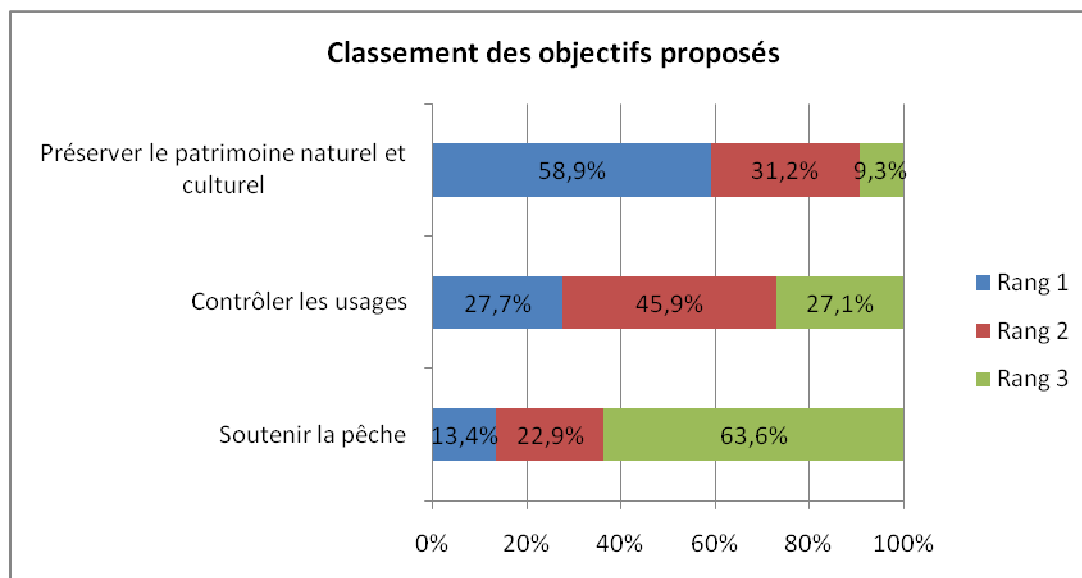
Les pêcheurs sont très favorables à la mise en place d'un label PNMI visant à valoriser les produits de la pêche (3/4 d'entre eux y sont *plutôt* ou *très* favorables). Les pêcheurs favorables soulignent l'intérêt d'un tel label pour mieux vendre le poisson et garantir l'origine du produit. Sans surprise, ils sont beaucoup moins sensibles à l'intérêt du label pour protéger le consommateur.

### 1.3 Contribuer à une bonne gouvernance de la gestion des pêches

#### Connaissance du PNMI (B1, B2, B3, B4)

La très grande majorité (90%) des pêcheurs connaît le parc même si leur connaissance de ses limites exactes est plus ou moins approximative.

En ce qui concerne les objectifs du PNMI, les pêcheurs classent la préservation du patrimoine naturel et culturel en premier objectif. Vient ensuite le contrôle des usages, le soutien à la pêche n'étant classé qu'en troisième position. 13% seulement des pêcheurs classent le soutien à la pêche en objectif prioritaire.



Parmi les espèces protégées présentes dans le PNMI les pêcheurs citent essentiellement des mammifères et oiseaux marins : le phoque et le dauphin sont les deux espèces citées majoritairement, viennent ensuite le cormoran et le requin pèlerin.

#### *Perceptions des pêcheurs concernant les mesures de contrôle (A5)*

Les deux tiers des pêcheurs estiment que les contrôles tant en mer qu'à terre sont suffisants. On peut noter toutefois que 10% considèrent que ces contrôles sont insuffisants à terre et en mer pour l'activité de pêche.

#### *Connaissance des organes décisionnels et légitimité du PNMI (C3, C4, C5)*

Les pêcheurs interrogés semblent ne pas connaître la composition des organes décisionnels du parc. Deux tiers des pêcheurs déclarent ne pas connaître la composition du conseil de gestion. Seuls 25% des pêcheurs interrogés connaissent le nombre exact des pêcheurs professionnels faisant partie du conseil de gestion.

Les pêcheurs semblent sceptiques sur la capacité du PNMI à faire entendre leurs revendications : près de 40% d'avis défavorables et un quart de non réponses. Seul un tiers des pêcheurs reconnaît au PNMI une certaine légitimité pour défendre les intérêts de la pêche professionnelle.

#### *Participation à la gestion des ressources (C1, C2, D4, D5, D6):*

Un tiers des pêcheurs déclare avoir participé aux réunions organisées par le PNMI. La même proportion environ serait d'accord pour participer à un groupe de travail sur les mesures de gestion pour la pêche professionnelle.

Les deux tiers des pêcheurs n'ont pas connaissance des projets d'expérimentation du PNMI. Mais la moitié se déclare intéressés pour participer à ces projets (pour embarquer des observateurs ou fournir des informations sur les captures).

## **II. (D7) Commentaires et Analyse de la question ouverte**

La question ouverte du questionnaire gouvernance avait comme objectif de recueillir les attentes des pêcheurs vis-à-vis du parc. Quatre vingt-neuf des cent seize pêcheurs interrogés ont répondu à cette question. Les idées émises par les pêcheurs ont été classées par thèmes et sont présentées dans ci-après.

Les réponses données par les pêcheurs interrogés laissent apparaître que le parc n'est pas contesté en tant qu'institution même s'ils ne connaissent pas toujours son rôle ni ses compétences en matière de gestion des pêches. Leurs réponses, qui seront étudiées en détail dans les paragraphes suivants, mettent en évidence deux grandes attentes : d'abord (1) une forte demande d'information et de communication de la part du PNMI. De nombreux pêcheurs demandent que le PNMI communique plus avec les pêcheurs car ils veulent pouvoir juger le rôle du parc à partir de leurs propres connaissances et non pas de celles qui leur sont fournies par les représentants de la profession. Ensuite (2) une meilleure application de la réglementation existante et ils proposent toute une série de mesures de gestion pour améliorer l'état actuel des ressources au sein du parc, mais aussi sur la pêche récréative et la valorisation des produits de la mer. Certains considèrent que le parc doit surveiller la pratique de certaines techniques de pêche qui impactent l'écosystème. Pour cela, ils proposent la réalisation d'études d'impact de ces techniques sur l'écosystème ou encore d'exclure ces pratiques du périmètre du parc. Une discussion est ensuite proposée (3).

### **2.1 Plus de communication et d'information auprès de l'ensemble des pêcheurs**

Les pêcheurs ont formulé la demande de bénéficier de plus d'informations de la part du PNMI, et proposent qu'une lettre d'informations soit diffusée auprès de tous les pêcheurs. Cette lettre d'information devrait présenter les principaux sujets de discussion au sein des instances du Parc ainsi que les décisions prises par celui-ci.

Les réponses montrent un manque d'informations très important en ce qui concerne les compétences du Parc en matière de gestion des pêches. Pour les pêcheurs rencontrés, le PNMI peut intervenir directement pour interdire ou améliorer une technique de pêche en modifiant la réglementation existante. Si nous interprétons leurs propos nous pouvons dire qu'ils pensent que le PNMI peut intervenir à la mise en place des règles de gestion. C'est pourquoi ils ont formulé des idées sur les mesures à envisager.

Ils demandent à être informés sur les réunions organisées par le Parc et leurs résultats mais aussi sur les programmes qu'il initie sur la pêche. Cette demande des professionnels met en évidence leur souhait de savoir dans quels domaines le Parc peut intervenir. En même temps, elle démontre malheureusement que les représentants du secteur de la pêche au sein du conseil de gestion du PNMI ne jouent pas entièrement leur rôle d'informateur auprès des pêcheurs qu'ils représentent. Les pêcheurs rencontrés ont souligné que le PNMI doit écouter

aussi la base, être à l'écoute des pêcheurs. Mais surtout il a besoin d'informer les pêcheurs sur ce qu'il peut faire et ne pas faire dans le domaine de la pêche pour éviter de donner de faux espoirs ou de se faire rejeter par la profession.

## **2.2 Réglementation et propositions formulées pour améliorer la gestion de pêche**

Les professionnels n'ont pas hésité à donner leur avis sur l'avenir de l'activité dans le Parc en formulant leurs propositions par rapport à la réglementation. Une grande partie d'entre eux pense qu'il faut améliorer la réglementation pour garantir leur survie dans l'avenir. Ces propositions vont de la limitation de la longueur des filets à la mise en place des repos biologiques pour certaines espèces, la mise en place de fermetures tournantes de zones de pêche, de tailles minimales de capture pour certaines espèces, l'exclusion des navires ayant une grande capacité de pêche et l'amélioration des contrôles.

### **2.2.1 Des mesures spécifiques pour certaines espèces**

Nous commençons par les espèces pour lesquelles les pêcheurs ont déclaré vouloir des mesures spécifiques : le lieu jaune, la lotte, le bar et la langouste. La lotte est visiblement l'espèce pour laquelle ils proposent le plus de mesures : taille minimale de capture, repos biologique, fermeture à la pêche de certaines zones. Le bar est aussi cité comme une espèce qui nécessite des mesures drastiques : par exemple, les bolincheurs devraient respecter le repos biologique mis en place par les ligneurs. Pour le lieu jaune, l'idée des fermetures tournantes de certaines zones à la pêche est mentionnée. Pour les langoustes, ils proposent l'usage d'un engin unique, le respect de la taille minimale de capture, de remettre à l'eau les petits individus ou encore le marquage des langoustes. Effectivement, ces quatre espèces sont les espèces emblématiques du Parc. Les sardines sont aussi mentionnées mais dans ce cas ils ne proposent pas de fermetures de zones ou une taille minimale de capture mais ils veulent encadrer la pêche des bolincheurs car ils considèrent que les sardines constituent une nourriture importante pour les autres espèces.

Certains pêcheurs demandent la mise en place d'engins plus sélectifs. D'autres proposent l'augmentation de la maille des filets ou encore la diminution de leur longueur. La limitation du nombre d'hameçons et de filets dans le Parc est aussi proposée.

Les pêcheurs interrogés se posent aussi des questions sur l'impact de certains engins sur l'écosystème, et ils demandent si des études ont été faites pour mesurer cet impact. Le peigne d'hyperborea et la bolinche ont été cités. Certains se posent des questions sur les pratiques de pêche des pêcheurs professionnels d'ormeaux qui « retournent des pierres ». Ils se demandent s'il y a eu des recherches réalisées sur l'impact de cette pratique.

Un pêcheur de tellines a soulevé la question du quota journalier de cette espèce qui selon lui est très contraignant car le quota n'est pas reporté en cas de mauvais temps.

En cas de mise en place de repos biologiques pour certaines espèces et en particulier pour les quatre mentionnées plus haut, les pêcheurs demandent une indemnisation des pêcheurs et des matelots.

### **2.2.2 Le Parc, un espace réservé à la petite pêche**

Certains pêcheurs (majoritairement travaillant seuls à bord) proposent d'exclure du périmètre du PNMI certains navires. Les raisons évoquées pour justifier cette exclusion sont leur grande longueur, leur grande capacité de charge, leur puissance et les conflits d'usage qu'ils provoquent. Pour les pêcheurs interrogés le Parc doit être un espace réservé aux arts dormants ou encore aux navires de moins de 10 mètres. Pour eux, les bolincheurs, les chalutiers, les gros goémoniers mais aussi certains gros fileyeurs n'ont pas leur place dans le PNMI.

Les navires espagnols qui utilisent des techniques de pêche moins sélectives, selon eux, doivent aussi quitter le Parc. Les professionnels qui s'expriment contre la présence des navires « dits espagnols » soit ne sont pas informés sur les droits de ces navires ou font semblant de ne pas les connaître. Car les navires « dits espagnols » sont immatriculés en France et bénéficient des mêmes droits que tous les autres navires. Etant des navires français ils ont le droit de pêcher dans le Parc selon la réglementation en vigueur. Il est à noter que les navires « dits espagnols » ciblent principalement le congre et par conséquent ils ne sont pas en concurrence directe avec les navires qui opèrent exclusivement au sein du PNMI.

### **2.2.3 La question du contrôle des activités de pêche**

La question du contrôle est ressortie plusieurs fois dans les réponses des personnes interrogées. Elle mérite d'être commentée car elle montre des contradictions importantes avec les réponses données au questionnaire quantitatif. A la question fermée du questionnaire quantitatif les pêcheurs ont répondu en majorité qu'il y avait suffisamment de contrôles en mer et à terre. Par contre, leurs réponses à la question ouverte sont différentes : la majorité des pêcheurs ont mentionné que la réglementation n'était pas respectée et demandent un plus grand contrôle de l'activité de pêche professionnelle au sein du périmètre du PNMI. Ils pensent que les contrôles effectués par les affaires maritimes ne sont pas efficaces et ils proposent d'optimiser les contrôles, et d'autoriser les agents du parc à verbaliser.

Ces réflexions peuvent laisser penser que dans le périmètre du parc il y a des navires qui ne respectent pas la réglementation et qui pratiquent une pêche illégale. Pour expliquer la différence entre les résultats du questionnaire quantitatif et de la question ouverte, nous pouvons dire qu'une question ouverte laisse une plus grande liberté pour exposer des problèmes spécifiques. Le nombre de personnes qui mentionnent le non-respect de la réglementation et demandant plus de contrôles est très important. Leur point de vue doit être pris en compte par le PNMI.

### **2.2.4 La valorisation des produits de la pêche**

Pour quelques personnes interrogées, la mise en place d'un parc naturel marin doit contribuer à une meilleure valorisation des produits de la pêche. Pour cela, certains proposent la mise en place d'un label. Sur ce thème il est important de se référer aussi aux résultats de la question

quantitative. Pour les pêcheurs, en cas de mise en place d'un label, « le Parc doit être vigilant et ne pas l'attribuer à ceux qui pratiquent la pêche illégale par exemple ».

### 2.2.5 La question de la pêche de plaisance

Même si la pêche de plaisance n'est pas le principal sujet soulevé par les personnes interrogées, certains commentaires méritent d'être présentés. Les pêcheurs qui ont exprimé une attente sur le sujet réclament l'application de la loi existante sur la plaisance, voire, pour certains, un renforcement de la réglementation concernant cette activité. Ils proposent la mise en place d'une licence, de quotas sur les prélèvements, la tenue d'un carnet de pêche. D'autres proposent plus de contrôle sur les prises et l'utilisation des engins. Ils contestent le fait que les plaisanciers puissent se procurer du matériel semi-professionnel dans les coopératives de pêche.

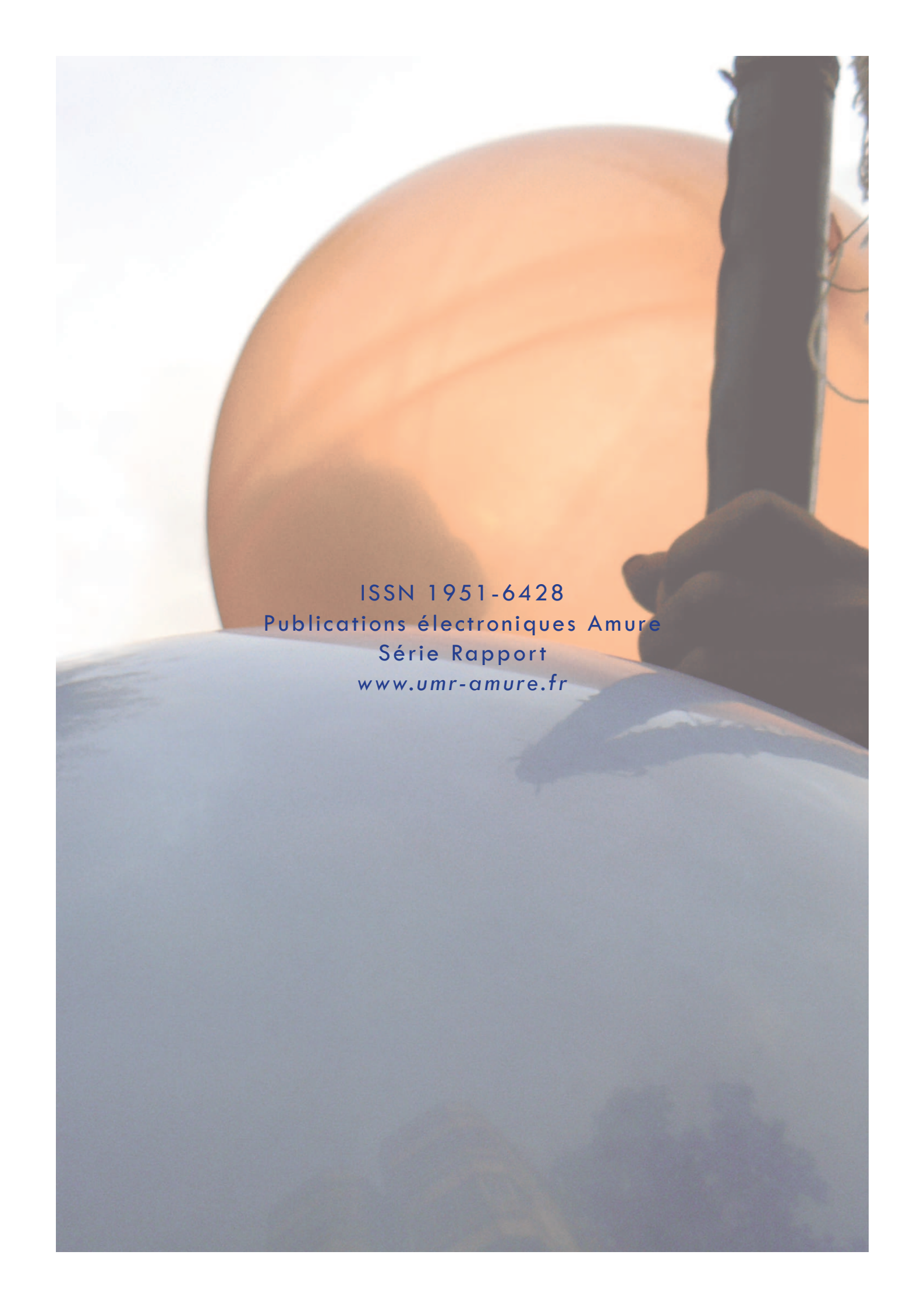
## III. Discussion

En dehors des aspects que nous venons de présenter plus haut, certains pêcheurs ont exprimé leurs craintes concernant la politique du Parc envers la pêche. C'est pour cela qu'ils revendiquent la pérennité du métier et demandent de les « laisser tranquilles ». Encore une fois, ces craintes envers le Parc s'expliquent par un manque d'informations sur les compétences du PNMI en matière de gestion des pêches. Une campagne d'explications et une meilleure collaboration avec l'ensemble des pêcheurs navigants peuvent modifier cette situation. Une information sur les compétences du PNMI et celles des organisations professionnelles permettra de clarifier le rôle de chacun. Cette information peut être faite à travers des lettres d'informations publiées soit par les organisations des pêcheurs professionnels soit par le PNMI.

Si nous interprétons les propos tenus par la petite pêche nous pouvons dire que les grands navires utilisant un seul engin de pêche sont perçus comme *des pillleurs* et *des destructeurs* de la ressource, et par conséquent ils n'ont pas leur place dans le Parc surtout si on veut préserver les ressources et l'avenir du métier. Certains pensent qu'il faut éviter la spécialisation de la flottille car les navires qui sont polyvalents ciblent différentes espèces en fonction des saisons et de la disponibilité des ressources tandis que la flottille spécialisée n'a pas la même flexibilité et augmente la pression sur une même espèce.

Les différents propos présentés ci-dessus proviennent de pêcheurs qui se sont exprimés à titre individuel. Ils expriment des visions individuelles qui peuvent être liées au métier qu'ils pratiquent. C'est pour cela qu'il faut les relativiser car ils ont tendance à faire valoir leur propre métier au détriment des autres et en particulier s'ils sont en conflit avec d'autres métiers ou usages.

La vision des représentants professionnels est plus large puisqu'ils représentent l'ensemble des métiers et sont sensés prendre en considération les intérêts de tous.



ISSN 1951-6428  
Publications électroniques Amure  
Série Rapport  
[www.umr-amure.fr](http://www.umr-amure.fr)